



Avis d'Appel d'Offres

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/C.BIPINDI/CIPM/SIGAMP/2026du
12/02/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASE COMMUNAUTAIRE A
TYANGO, COMMUNE DE BIPINDI, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.**

« En procédure d'urgence »

1- Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du Budget d'Investissement Public 2026, le Maire de la Commune DE BIPINDI, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASE COMMUNAUTAIRE A TYANGO, COMMUNE DE BIPINDI, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.

2- Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Travaux Préparatoires ;
- Terrassements ;
- Fondation ;
- Maçonneries - Elévations ;
- Charpente - Couverture ;
- Menuiserie Bois Et Métallique ;
- Peinture Et Revêtements
- Electricité ;
- Plomberie Sanitaire
- Vitrierie
- VRD.

3- Tranches/Allotissement

Les travaux sont en lot unique :

4- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 30 000 000 (TRENTÉ MILLIONS FCFA) TTC

5- Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres est de 3(Trois) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

6- Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à ouverte à toutes les entreprises intéressées et installées au Cameroun.

7- Financement

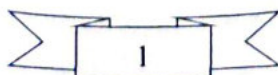
Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le B.I.P MINDEVEL de l'exercice 2026 sur la ligne d'imputation budgétaire n°

8- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est, hors ligne.

9- Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbrée, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à 600 000 (SIX CENT MILLE) FCFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou



un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable ; cette caution de soumission doit être accompagnée du récépissé de versement à la CDEC.

10- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maire de la Commune de BIPINDI aux heures ouvrables (SIGAMP : Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics), BP 20 BIPINDI Tél : 657313410 ; 654726798/699 60 70 06/653 25 43 25 dès publication du présent avis.

11- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue à la Commune DE BIPINDI auprès du SIGAMP, BP 20 BIPINDI Tél : 657313410 ; 654726798/699 60 70 06/653 25 43 25, e-mail : iliasoumar0@gmail.com dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de 50 000 (CINQUANTE MILLE) Francs CFA, payable à Recette Municipale de la Commune de BIPINDI.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12- Remise des offres

- Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires (1 original + 6 copies marqués comme tels) devra parvenir à la Mairie DE BIPINDI (service des Marchés), au plus tard le **13/03/2026** à **12 heures** précises, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/C.BIPINDI/CIPM/SIGAMP/2026 du 12/02/2026, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASE COMMUNAUTAIRE A TYANGO, COMMUNE DE BIPINDI, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.

« En procédure d'urgence »

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

13- Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **13/03/2026** à **13 heures** précise par la Commission de Passation interne des Marchés de la Commune de BIPINDI dans la salle des actes de la même commune sise à la Commune de BIPINDI

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en

copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

[L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.

15 Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- Absence du récépissé CDEC
- Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Absence de l'attestation de catégorisation ou reçu de dépôt de la demande de catégorisation ;
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Non-respect d'un critère essentiel ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (à préciser par le Maître d'Ouvrage)
- Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- Absence de la charte d'intégrité ;
- Absence des preuves d'acceptation des exigences du DAO (CCTP et CCAP)

15.2. Critères essentiels

[Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- La présentation de l'offre ;
- Les références du soumissionnaire ; (Attestation de catégorisation)
- Le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ; (Attestation de catégorisation)
- La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- La qualification et l'expérience du personnel ; (Attestation de catégorisation)
- Les moyens logistiques ; (Attestation de catégorisation)
- La méthodologie.

16- Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées. (En cas d'allotissement, indiquer le nombre maximum de lots, dont le candidat peut être attributaire).

17- Nombre maximum de lots : (Sans objet)

18- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18 Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au service (SIGAMP), BP, 20 BIPINDI téléphone, 699 99 89 70/653 25 43 25/ 657 31 34 10, e-mail : ebilong@rocketmail.com

19 Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ou le MO au numéro : 699 99 89 70/674 15 73 76.

Copies :

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP
- Maître d'Ouvrage ;
- Président CIPM/BIPINDI
- Présidents de CCCM, le cas échéant ;
- Affichage / chrono

